

OMS ET REVISION DU REGLEMENT SANITAIRE INTERNATIONAL

LES RECOMMANDATIONS DE L'OMS
DEVIENNENT **CONTRAIGNANTES**
DANS LE PROJET EN COURS D'ADOPTION.
LE TERME NON-CONTRAIGNANT EST
SUPPRIME DU PROJET



Différents amendements imposent aux états membres de respecter le RSI et de suivre les recommandations émises (notamment le nouvel article 13A). Le Directeur de l'OMS pourrait en conséquence rendre effectives immédiatement, sans l'avis des Etats membres, ou même contre leur avis, toutes mesures sanitaires qu'il jugerait

utiles du type : tests, "vaccins", fermetures de crèches, d'écoles et d'universités, couvre-feux et confinement, quarantaines télétravail ou interdictions de travail ou d'exercice, interdiction de se rassembler ou de participer à des évènements festifs ou culturels, interdiction de se déplacer ou de voyager, interdictions de bivouaquer ou de se baigner, méthodes de contrôle à appliquer, etc.

Pour aller plus loin :

https://apps.who.int/gb/wgihhr/pdf_files/wgihhr1/WGIHR_Compilation-fr.pdf

https://apps.who.int/gb/inb/pdf_files/inb5/A_INB5_6-fr.pdf



Etes-vous informés ? Etes-vous d'accord ?

Communication du
Collectif des 300 (avocats) et du Syndicat Liberté Santé

Ce sujet vous intéresse ? Plus d'infos sur :

<https://www.syndicat-liberte-sante.com/traite-pandemies-rsi-oms/>

